

John Keefe

Même si le Tunnel sous la manche n'est pas une société maritime, le dumping social nous préoccupe sérieusement.

Notre entreprise opère sur (ou plutôt sous) le transmanche depuis 30 ans – notre anniversaire est le 6 mai – et la concurrence déloyale nous impacte lourdement. En ce qui concerne l'emploi, comme toute entreprise terrestre, nous sommes soumis aux lois françaises et britanniques. Nous ne pouvons pas embaucher des salariés avec des salaires en dessous des salaires minimums, ni en France, ni au Royaume Uni et nous ne le voulons pas non plus.

Nos salariés sont bien rémunérés parce qu'ils font du bon travail, et ils contribuent à la vie locale, payent leurs impôts, et font des achats qui font vivre nos communautés locales.

La concurrence déloyale introduite par des opérateurs de ferries qui embauchent des marins venant des pays où les salaires sont inférieurs à ici (jusqu'à -60% du smic) dans des conditions de travail qui demandent 12h de travail par jour, 7 jours par semaine et pendant des rotations de 17 semaines, sans toucher terre, met en péril l'emploi local. Comment être compétitif quand le concurrent à la possibilité de baisser sa masse salariale et ainsi proposer des prix inférieurs au marché.

Non seulement ce traitement des salariés est inacceptable, mais il augmente aussi le risque pour la sécurité en mer, avec des rotations de 17 semaines, avec 12 heures de travail par jour et avec de marins peu familiers avec les conditions de navigation sur le détroit. N'oublions pas que le détroit du Pas-de-Calais est le détroit le plus fréquenté au monde, avec énormément de passages de très gros navires ; porte-conteneurs, pétroliers, vraquiers, loisirs et ferries. Les conditions préalables à la survenance d'accidents sont réunies.

Nous travaillons avec nos collègues des ferries, comme Brittany Ferries, qui respectent la valeur du travail et la contribution d'un effectif local à son environnement. Nous travaillons aussi avec nos Députés, notamment Didier Le Gac et nos Sénateurs et Sénatrices, comme Catherine Procaccia, et je les remercie vivement pour leur engagement et leurs contributions à la mise en place de la loi.

Nous sommes ravis de voir que la législation contre le dumping social a été adoptée en France et au Royaume Uni, mais nous craignons le probable recours qui sera déposé par P&O et Irish Ferries une fois que les deux lois seront entrées en vigueur au début de l'été. Le combat va se déplacer au niveau européen où la législation contre le dumping social n'est pas encore suffisamment forte.

Notre ambition est de voir une concurrence loyale sur le détroit, de voir des salaires en ligne avec les normes européennes et britanniques, de protéger le travail de nos salariés, de préserver la sécurité maritime et de pouvoir contribuer au développement économique de nos communautés et de nos régions.

Nous sommes une entreprise qui cherche les défis, qui veut se développer et qui veut aussi voir l'évolution de nos collaborateurs, et de nos communautés. Nous allons continuer à nous battre contre le fléau du dumping social aux niveaux local, national et européen.